

1305/2021  
**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 MAI 2021  
N°35/2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TROIS MAI**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.**

**PROCURATIONS :**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FONCIER – ACQUISITION DES PARCELLES SITUEES DANS L'ESPACE  
NATUREL SENSIBLE – DEMANDE DE PARTICIPATION DU  
DEPARTEMENT**

Monsieur Jean Louis CATTANI, adjoint à l'environnement, rappelle l'acquisition en cours par la Commune des parcelles AN 155 et AN 154 situées dans le secteur de Pré la Cour, dans la zone d'intervention de l'espace naturel sensible, terrains d'une superficie de 2 326 m<sup>2</sup> pour un montant total de 1 628 euros.

Ces parcelles ont été identifiées comme stratégiques pour l'ENS par l'ONF, qui est chargé de nous accompagner dans l'élaboration du plan de gestion.

Les points forts mis en avant sont les suivants :

- les parcelles sont à proximité immédiate de toutes les particularités du site de l'ENS : roselière, coteaux, ...
- ces parcelles permettent d'anticiper le maillage piétonnier avec les terrains environnants de la Roselière et le terrain VERDE

Dans le cadre de son intervention pour soutenir les espaces naturels sensibles, le Département de l'Isère participe à hauteur de 69,37% au financement des acquisitions de parcelles et aux frais de notaires.

Monsieur CATTANI propose au Conseil de solliciter cette participation financière.

## LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Vu l'avis de France Domaine en date du 27 février 2018, qui a estimé à 1 628 euros le montant de ces biens, nonobstant l'intérêt spécifique de cette parcelle dans le cadre de l'espace naturel sensible ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide du Département dans le cadre de cette acquisition

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 04 mai 2021.

Le Maire,  
Francis DIETRICH

  


Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

  
